

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022****N°DCM-2022-093****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**

Médiathèque municipale

Retrait d'ouvrages, de CD
audio et de documents divers
du fonds

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-deux le lundi douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 6 septembre 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. JACQUARD représenté par M. PERREAULT, Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme CARLOT-MARTIN, M. CURNILLON représenté par M. MATHIAS, M. DI CARLO représenté par M. MARTINON, Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN, M. GINDRE représenté par Mme RAVOUX, Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme SOUPE, M. DECOMBLE représenté par M. MORIN, M. POCHON représenté par Mme BROCHARD, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX, M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN indique aux élus que suite à l'inventaire des fonds documentaires de la médiathèque municipale, il est nécessaire de procéder à un « désherbage » de livres et de CD audio. Le déclassement des documents pour 2022 concerne :

- 561 livres en mauvais état ou au contenu devenu obsolète (certains documents ne correspondent plus à la demande car non empruntés depuis 4 ans).

- 144 CD audio.

- 51 documents manquants sur un total de 19 356.

- 23 documents non rendus en 2020 et 2021 (malgré trois rappels par courriel, téléphone et lettre).

Sur chaque document déclassé sera apposé une mention « Pilon » et la marque d'appartenance de la médiathèque sera barrée.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le désherbage des livres et CD audio de la médiathèque municipale dans les conditions ci-dessus citées.

... / ...

Ainsi délibéré le 12 septembre 2022

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification

Le :

16 SEP. 2022

Et dépôt en Préfecture

Le :

16 SEP. 2022

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20220912-DCM-2022-093-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2022